

## Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 10 juin 2013, à 19 heures, à laquelle étaient présents la mairesse suppléante Denise Dubois, les conseillers suivants : Yvan Verville, Rock Morin, Michel Desrochers et Louis Proulx. Étaient également présentes l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt et la secrétaire-trésorière adjointe, Ginette Labbé.

Absences motivées : Daniel Rancourt et Daniel Paquette.

1. Ouverture de la séance par la mairesse suppléante, Denise Dubois.

2013-06-069

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse suppléante, Denise Dubois, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2013;
4. Adoption du rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012;
5. Approbation des comptes à payer :
  - Liste au montant de 239 857,78 \$;
  - Listes des salaires au montant de 39 452,95 \$;
6. Période de questions;
7. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de mai 2013;
8. Dépôt des états financiers avec les comparatifs annuels au 31 mai 2013;
9. Demande de monsieur Gaétan Morin (3 voyages de concassé);
10. Piste de motocross et VTT;
11. Demande de dérogation mineure de monsieur Sylvio Provencher;
12. Programme Municipalité amie des aînés – démarche MADA;
13. Programme de financement Nouveaux Horizons pour les aînés;
14. Politique de location de terrains de camping;
15. Soumissions pour le traitement de surface double – rue Fortin-les Berges;
16. Adoption du rapport financier :
  - a) Office municipal d'habitation (OMH);
  - b) Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon;
17. Signataire pour l'entente de délégation de gestion No 85009;
18. Acquisition de l'emplacement 24-7, Rang 7 par monsieur Guy Tessier;
19. Abri tempo;
20. Demande de monsieur David Roy et madame Miranda Dessureault;
21. Rapport des comités;
22. Questions diverses :
  - a) Congrès FQM ;
  - b) Camping (Louis Proulx);
  - c) Site WEB – FLB (Michel Desrochers);

- d) Demande pour la pose de macadam- chemin Langlois et avenue Rousseau, secteur Colombourg; (Yvan Verville);
- 23. Période de questions;
- 24. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 9, 10, 22b), 22c) et 22d) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

**2013-06-070**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2013**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2013, soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**2013-06-071**

**4. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Le rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012 soit accepté tel que présenté par le vérificateur externe, monsieur Sylvain Trudel de la firme Samson Bélair Deloitte et Touche.

Adoptée à l'unanimité.

**2013-06-072**

**5. APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste au montant de 239 857,78 \$;
- b) Listes des salaires au montant de 39 452,95 \$;

Adoptée à l'unanimité.

6. **Période de questions**

Monsieur Lucien Nicol demande s'il serait possible de mettre du gravier sur la traverse de chemin de fer située sur la 1<sup>re</sup> Rue Ouest. Ginette Labbé informe les élus que Richard Michaud a contacté le CN à ce sujet.

Monsieur Gaétan Morin demande si la Ville a l'intention de poursuivre le gestionnaire du barrage au nom des propriétaires riverains qui ont subi des dommages lors de l'inondation du 3 mai dernier afin de les aider à défrayer les coûts des dommages suite à cette inondation. Madame Denise Dubois lui dit que des informations seront demandées concernant l'aspect légal d'une telle poursuite par la Ville.

Il demande également que ce soit un employé de la Ville qui s'occupe de superviser le niveau du lac l'été et l'automne. Madame Denise Dubois lui répond qu'aucun employé de la Ville ne sera affecté à cette tâche.

7. **Correspondance reçue et envoyée de mai 2013**

L'adjointe à la direction générale donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de mai 2013.

8. **Dépôt des états financiers avec les comparatifs annuels au 31 mai 2013**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose un état financier comparatif au 31 mai 2013, tel que prévu à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

2013-06-073

11. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR SYLVIO PROVENCHER**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Le Citoyen, édition du 22 mai 2013, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 6, 1<sup>re</sup> Avenue Est;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété de monsieur Sylvio Provencher, située au 6, 1<sup>re</sup> Avenue Est, Macamic, soit acceptée aux conditions suivantes :

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment principal avec une largeur de 6,35 mètres au lieu de 7,3 mètres et une superficie de 54,84 mètres carrés au lieu de 70,0 mètres carrés tel qu'exigé au règlement de zonage No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

- Permettre le maintien tel que construit des bâtiments secondaires détachés avec une distance entre les deux remises de 0,95 mètre au lieu de 1,2 mètre tel que décrit au règlement de zonage No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.
- Que la dérogation concernant les bâtiments secondaires détachés deviendra caduque dès que des travaux majeurs devront être effectués sur lesdits bâtiments ou que ces bâtiments devront être reconstruits dû à une détérioration par le temps, le feu, le vent, etc.

Adoptée à l'unanimité.

2013-06-074

12. **PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – DÉMARCHE MADA**

Considérant que la MRC d'Abitibi-Ouest veut se doter d'une politique des aînés et son plan d'action et souhaite réaliser la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

Considérant que la municipalité de Macamic désire améliorer les conditions de vie et inclure les aînés dans la vie sociale de la communauté;

Considérant l'importance que la municipalité de Macamic accorde au développement d'une culture d'inclusion sociale, quel que soit l'âge, celle-ci élabore des politiques, des services et des structures qui touchent ses environnements bâtis et sociaux afin de soutenir les aînés selon le vieillissement actif proposé par l'Organisation mondiale de la santé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : La municipalité de Macamic veut adhérer à la démarche MADA entreprise par la MRC d'Abitibi-Ouest;

QUE : Le conseil municipal considère l'ensemble des activités touchant la vie des familles et des aînés d'une importance telle qu'elle désire en assurer le suivi dans la municipalité;

QUE : Le conseil municipal désigne monsieur Rock Morin comme conseiller responsable des questions liées à la famille et du dossier des aînés.

Adoptée à l'unanimité.

2013-06-075

13. **DEMANDE AU PROGRAMME DE FINANCEMENT NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic présente une demande au programme de financement Nouveaux Horizons pour les aînés pour le projet du parc intergénérationnel.

QUE : Madame Annick Gaudet soit autorisée à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

2013-06-076

14. **POLITIQUE DE LOCATION DE TERRAINS DE CAMPING**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : Les tarifs pour la location d'un terrain de camping soient les suivants :

|                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| Location par jour :    | 25 \$ (3 services)  |
| Location par semaine : | 150 \$ (3 services) |
| Location par mois :    | 400 \$ (3 services) |
| Location pour l'été :  | 800 \$ (3 services) |

QUE : Cette résolution annule la résolution No 2006-05-101.

Adoptée à l'unanimité.

2013-06-077

15. **SOUMISSIONS POUR LE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE – RUE FORTIN-LES-BERGES**

Soumissions reçues :

|                                  |                              |
|----------------------------------|------------------------------|
| Les Entreprises Bourget inc.     | 95 562,35 \$ taxes incluses  |
| Construction DJL inc.            | 105 035,00 \$ taxes incluses |
| Talbon Sébeq inc.                | 117 850,94 \$ taxes incluses |
| Franroc, division de Sintra inc. | 103 084,75 \$ taxes incluses |

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la soumission des Entreprises Bourget inc. au montant de 95 562,35 \$ taxes incluses pour la pose de traitement de surface double sur la rue Fortin-les-Berges.

Adoptée à l'unanimité.

16. **Adoption du rapport financier**

2013-06-078

a) **ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER – OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION (OMH)**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte le rapport financier de l’Office municipal d’habitation pour l’exercice financier 2012 tel que présenté.

Adoptée à l’unanimité.

2013-06-079

b) **ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte le rapport financier de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon pour l’exercice financier 2012 tel que présenté.

Adoptée à l’unanimité.

2013-06-080

17. **SIGNATAIRE POUR L’ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION NO 85009**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic mandate l’adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt à signer pour et au nom de la Ville l’entente de délégation de gestion No 85009 avec le ministre des Ressources naturelles concernant le plan d’aménagement forestier.

Adoptée à l’unanimité.

2013-06-081

18. **ACQUISITION DE L’EMPLACEMENT 24-7, RANG 7 PAR MONSIEUR GUY TESSIER**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la vente à monsieur Guy Tessier du lot 24-7 du rang 7 du canton Royal-Roussillon, actuellement loué par bail. La vente est faite pour le montant résiduel du bail, soit 400 \$ plus taxes tel que décrit au bail, soit la différence entre la valeur inscrite au rôle d'évaluation de l'immeuble (1 300 \$) et le montant cumulatif perçu en location (900 \$) ce qui reste un résiduel de 400 \$ plus taxes.

QUE : La Ville de Macamic autorise le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt à signer pour et au nom de la Ville les documents inhérents à cette vente.

Adoptée à l'unanimité.

**2013-06-082**

19. **ABRI D'AUTO AMOVIBLE (TEMPO) ET ABRI TOUT USAGE**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Les abris d'auto amovibles (tempo) et les abris tout usage incluant la structure soient interdits durant la période prohibée, soit du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> octobre tel que décrit dans le règlement 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic, et ce, sur tout le territoire de la Ville de Macamic que ce soit dans le périmètre urbain de la Ville de Macamic et du secteur Colombourg ainsi que dans le milieu rural du secteur Macamic et du secteur Colombourg.

QUE : Les abris tout usage soient interdits en tout temps dans tous les secteurs à l'exception d'occasions spéciales suite à une autorisation de la Ville.

QUE : Cette résolution annule les résolutions 2012-05-079 et 2012-05-080.

Adoptée à l'unanimité.

**2013-06-083**

20. **DEMANDE DE MONSIEUR DAVID ROY ET MADAME MIRANDA DESSUREAULT**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise monsieur David Roy et madame Miranda Dessureault à se faire un logement dans leur garage pour y habiter avant la construction de leur résidence pour une période de deux (2) ans maximum. Cette période débutera à la fin de la construction du garage.

QUE : Les propriétaires s'engagent à procéder à l'installation d'une fosse septique et d'un champ d'épuration conformes au règlement Q.2, r22 et au creusage d'un puits avant la construction du garage.

Adoptée à l'unanimité.

21. **Rapport des comités**

La conseillère Denise Dubois et les conseillers Rock Morin et Yvan Verville donnent des informations concernant leur comité respectif.

22. **Questions diverses**

2013-06-084

a) **CONGRÈS FQM**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Le directeur général, Denis Bédard et la conseillère Denise Dubois se rendent au congrès de la FQM qui se déroulera à Québec du 26 au 28 septembre 2013. Les dépenses seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

23. **Période de questions**

Aucune question.

2013-06-085

24. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Louis Proulx et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 h 45.

ADOPTÉ.

---

Joëlle Rancourt  
Secrétaire-trésorière adjointe

---

Denise Dubois  
Mairesse suppléante